

# Écrits et textes littéraires en langue créole des îles caraïbes et de la Guyane

Raphaël Confiant

*Université des Antilles et de la Guyane*

Mon intervention sera une réflexion sur un certain nombre de données factuelles d'une part et de concepts de l'autre, une invite à les questionner en gardant bien à l'esprit que le regard que je porterai sur ce sujet se situe quelque part entre ma propre trajectoire d'écrivain créolophone qui a cinq livres derrière lui et celle du chercheur que j'ai appris à devenir travaillant, dans le cadre d'une thèse de doctorat, sur la pratique scripturale en pays créole.

La toute première donnée factuelle est l'existence d'une **Société créole** née du processus de colonisation des Antilles et des Amériques par les puissances européennes, dans notre cas précis de la France, société créole qu'il convient de mettre en rapport avec le principal concept autour duquel nous aurons à réfléchir à savoir celui d'**Écriture**. *Société créole et écriture vont à leur tour susciter un grand nombre d'autres interrogations: histoire, racisme, culture, langue, diglossie* etc... qu'il faudra, là encore, rapporter à notre situation particulière.

Il n'est pas possible d'étudier la littérature antillaise et guyanaise en dehors du processus de genèse de nos sociétés, même si le-dit processus peut parfois se lire à l'intérieur des textes eux-mêmes sans avoir nécessairement recours aux disciplines non-littéraires que sont l'anthropologie, l'histoire ou la psychologie.

## I. Genèse du monde créole et écriture

La connotation biblique du mot **Genèse** rappelle ces toutes premières phrases de la Bible: "Au commencement était le Verbe..." etc. On peut aisément trouver d'autres expressions de cette oralité originelle, de cette verbalité, dans d'autres cultures que celles du monde judéo-christiano-musulman. Dieu parle à l'homme dans le jardin d'Eden, au temps où ce dernier est encore pur, et ce n'est que lorsqu'il a fauté, qu'il est devenu un banal mortel, fort longtemps après, qu'il lui livre "Les tables de la loi" ou les Dix commandements. Dans les cultures

ataviques, d'Europe, d'Asie, d'Afrique et d'Amérique précolombienne, l'oralité est donc liée à la pureté et à l'innocence tandis que l'écriture a à voir avec le péché et avec la duplicité. *Or justement les sociétés créoles ne sont pas de sociétés ataviques.* Elles n'ont pas connu de temps mythiques. Dans le temps mythique, il n'y a pas d'écriture et le mythe se récite de bouche en bouche, de générations en générations aussi bien dans la Grèce archaïque que chez les ancêtres des Nambikwara amazoniens chers à Levi-Strauss. Les sociétés ataviques ont connu deux temps fondamentaux: celui du mythe, le plus long, celui au cours duquel s'est fondé le *discours des origines*, et le temps de l'histoire, plus court, au cours duquel s'écrit à la fois le *discours des origines et celui du présent*. Hérodote, par exemple, évoque ainsi à la fois les demi-dieux de la Grèce mythique et les batailles réelles de la Grèce historique.

Société non-atavique donc, la société créole n'a pas de discours des origines, pas de mythe originel ou de mythe fondateur. *Elle naît d'emblée dans l'Histoire, dans le temps historique.* Mieux: sa naissance même annonce un changement fondamental dans le cours de l'histoire humaine, celle du *monde moderne, de la modernité*. 1492 couronne la fin de l'exploration de notre planète, l'an 1 de la totalité-monde. Société d'emblée historique, la société créole naît donc sous les auspices de l'*Écriture*: Christophe Colomb tient jour après jour un livre de bord, comme après lui, Cortès, Pizarre et tous les autres conquistadors et jamais conquête n'aura suscité une notation aussi précise, aussi minutieuse, presque maniaque des nouvelles réalités que l'on découvrirait. Songez à tous ces livres de Chroniqueurs du 16<sup>ème</sup> et 17<sup>ème</sup> siècles, comme le *Nouveau Voyage aux Isles de l'Amérique* du père Labat, dans lesquels on trouve un inventaire systématique de toutes les réalités humaines, animales, végétales et géographiques du Nouveau Monde. *La conquête des Antilles et des Amériques s'inscrit à chaque pas dans des journaux de bord, des chroniques, des registres de plantation etc....* L'exemple le plus spectaculaire de cette relation étroite entre conquête et écriture est le traité de paix pour le partage des îles qu'en diverses occasions, le Français ou l'Anglais signe avec le Caraïbe. En 1642, un traité partageait la Martinique en deux parties: l'Ouest aux Français, l'Est aux Caraïbes. Bien entendu, le chef caraïbe, dont le peuple allait disparaître peu d'années après, avait signé d'une croix.

Société non-atavique, société sans temps mythique ni discours des origines, société placée d'emblée dans l'histoire et la modernité, la société créole ne peut en aucun cas être qualifiée de société d'oralité comme on peut le lire sous la plume de dizaines et de dizaines de chercheurs et d'auteurs étrangers et natifs. Il s'agit là d'un poncif qui occulte le fait que la société créole n'a rien à voir, de ce point de vue, avec les vraies sociétés d'oralité que sont celles de L'Afrique noire pré-islamique et pré-européenne, l'Océanie ou l'Amérique pré-colombienne. *L'écriture, répétons-le, est à la naissance même de la société créole.* Et lorsque l'esclavage sera bien établi, vers 1670-1790, la première chose que le *Code Noir* interdiera aux colons c'est d'apprendre à lire et à écrire à leurs esclaves. Cela signifie que l'esclave noir connaît l'existence de l'écriture, qu'il mesure bien le pouvoir qui se cache derrière elle et qu'il la désire, même si lui-même vit dans la stricte oralité héritée de son continent d'origine,

l'Afrique. Jean Fouchard, dans un beau livre intitulé *Les marrons du syllabaire*, a bien montré l'appétence de l'esclave pour le papier et les lettres de l'alphabet. Et quand les esclaves de Saint-Domingue se révolteront un siècle plus tard, que clamera Jean-Jacques Dessalines, l'un des principaux chefs des révoltés:

Pour dresser l'acte d'indépendance, il nous faut la peau d'un blanc pour parchemin, son crâne pour écritoire, son sang pour encre et une baïonnette pour plume.

Peau-parchemin, crâne écritoire, sang-encre, baïonnette-plume: qu'est-ce qui peut dire plus clairement la relation entre l'Histoire et Écriture et cela sur les deux versants de la société créole en voie de formation: chez le colon blanc entre Conquête et Écriture, chez l'esclave noir entre Révolte et Écriture. Car l'esclave veut écrire, simplement il veut écrire sa propre histoire, pas celle que lui impose le maître.

*La société créole est une société dans laquelle cohabitent dès le départ, de manière conflictuelle, une écriture dominante d'usage restreint et une oralité dominée d'usage généralisé.* Cette domination de l'écrit sur l'oral est compliquée ensuite par le fait qu'elle s'établit entre deux langues différentes, quand bien même la seconde, le créole, n'était pas considérée comme une vraie langue.

Certains d'entre vous ne manqueront pas d'être étonnés d'entendre de la bouche d'un marqueur de paroles, comme dit P. Chamoiseau, ce qui peut passer comme un panégyrique de l'écriture puisque justement nous autres, auteurs de la Créolité, faisons du Conteur créole notre modèle premier et de sa parole le moule dans lequel nous plaçons notre écriture. Mais c'est simplement que nous continuons par d'autres moyens la trajectoire de Dessalines: nous refusons la béatitude de la pure oralité, nous ne sommes pas de "Bons Sauvages" créolophones. Nous voulons au contraire écrire le créole, d'abord pour lui-même, ensuite l'inscrire dans la chair même de la langue française. Vous comprendrez par là que nous ne sommes ni des passéistes ni des félibres ni des gardiens du temple sacré de l'oralité mais bien des révolutionnaires. Nous partons de la bouche du Conteur pour aboutir au livre, à l'écran de l'ordinateur, au CD-ROM et au site Internet créole.

## II. La créolisation

Arrêtons-nous un bref instant sur le processus même qui a donné naissance à la société créole et que l'on nomme créolisation. Je ne revisite pas les différentes étymologies du mot *créole* mais peu de gens ignorent désormais qu'il renvoie au latin *creare* et qu'il indique un processus de fabrication presque *in vivo* d'une culture dans laquelle se sont entremêlées de manière maëlstromique, pour reprendre une expression d'Edouard Glissant, une culture dominante, la française, et diverses cultures dominées, l'amérindienne, l'africaine, et plus tard l'asiatique. Ce terme même de *maëlstrom* qui signifie *tourbillon* en langue scandinave indique

bien qu'il ne s'agisse pas là d'un métissage harmonieux, d'un mélange parfait au terme duquel on aboutit à un nouveau produit parfaitement net et délimité. La créolisation est multiple, c'est-à-dire qu'elle comporte à la fois des zones de totale imbrication culturelle et des zones disparates, inachevées, bizarroïdes, obscures. La langue créole, par exemple, n'est pas l'addition d'un lexique français et d'une syntaxe africaine — encore un poncif qui a la vie dure! — comme on le répète encore trop souvent. Elle n'est pas non plus un simple "français avancé," une langue néo-romane comme cherchent à le prouver certains linguistes, ni non plus de l'éwé ou du son relexifié comme le soutiennent d'autres. Elle est le produit d'une *mutation* linguistique et culturelle qui exige, si on veut bien la comprendre, que l'on adapte les outils conceptuels forgés pour les langues ataviques. Un tel travail commence à peine à se faire et un linguiste tel que Jean Barnabé est mieux placé que moi pour expliquer l'enjeu d'une telle réévaluation.

Il y a donc un "laboratoire créole" pour reprendre l'expression de Claude Hagège, une sorte de bouillon de culture dans lequel ont été sans cesse introduites de nouvelles souches, au gré des avatars de l'Histoire, et la créolisation est donc le processus ininterrompue mais chaotique qui contribue depuis trois siècles et demi à façonner l'identité des populations de la Martinique, de la Dominique, de la Guadeloupe, de Sainte-Lucie, de la Guyane et d'Haïti.

Qu'est donc la *Créolité* alors? Un discours essentialiste comme l'en accuse Glissant, une idéologie *mulâtriste* comme la dénoncent les tenants de la Négritude et de l'Afro-Centrisme, un charabia oecuménique visant à occulter les méfiants de la colonisation et de l'exploitation de l'homme par l'homme comme le soupçonnent certains marxistes. Rien de tout cela évidemment. Je me concentrerai de reprendre une distinction absolument éclairante de Jean Barnabé: la différence entre *créolisation* et *créolité* est analogiquement la même que celle qui distingue *l'hominisation* de *l'humanité*. Hominisation et créolisation renvoient à un processus sur lequel nous n'avons pas de prise, dont nous ne pouvons prendre la mesure que de manière purement abstraite ou conceptuelle tandis qu'au contraire *humanité* et *créolité* renvoient à des réalités palpables, touchables du doigt. Ce sont différents stades d'une évolution qui elle-même n'est pas à l'échelle d'une vie humaine en tout cas, ce sont des sortes de tranches de vie que l'on peut analyser, mesurer disséquer de manière concrète. Il n'y a donc pas d'opposition entre Créolisation et Créolité, simplement certains comme Glissant préfèrent réfléchir sur le processus global, d'autres plus modestes, comme nous, préfèrent travailler sur des stades de ce processus.

### III. La littérature en langue créole.

Avant de parler de la littérature en langue créole, je fais un détour pour évoquer brièvement la littérature antillaise de langue française puisqu'elle précède bien entendu son alter ego créolophone. Quand j'emploie le mot "littérature" ici, il faut y mettre de gros guillemets. Les colons français n'étaient pas venus aux isles pour fonder une nouvelle civilisation mais pour

s'enrichir au plus vite et pour rentrer à Paris jouer les riches Américains. Regis Antoine et Jack Corzani ont bien montré comment la plupart des *coloniaux* antillais qui au 18ème et 19ème siècles, se piquaient de littérature avaient quitté les isles à un âge relativement jeune pour ne plus y revenir. L'exemple le plus spectaculaire nous est contemporain: celui de Saint John Perse qui quitte la Guadeloupe à l'adolescence pour ne plus y remettre les pieds mais dont toute l'oeuvre est empreinte de l'imaginaire blanc créole. Nos colons donc, les seuls à savoir lire et écrire pendant deux siècles et donc les seuls à pouvoir produire des textes à vocation littéraire, ne pouvaient pas poser les bases de la littérature antillaise puisqu'ils ne se vivaient pas eux-mêmes comme Antillais. C'est un mauvais procès qu'on leur fait en les accusant de mimétisme envers la littérature française et d'exotisme. Dans leur esprit, la distance géographique entre la France et les Antilles n'abolissait pas la continuité culturelle qui existait entre eux, coloniaux, et leurs congénères restés en Europe.

Mais, me direz-vous, avec le temps, le Blanc colonial s'autochtonise, il se créolise, il emprunte des traits culturels aux Amérindiens et aux Noirs, bref il devient *Béké* comme on dit à la Martinique. Cela est bien vrai, mais attention, pas pour la fraction la plus éduquée, la plus cultivée de la classe blanche qui est la seule à pouvoir produire des textes littéraires et qui continue à envoyer ses rejetons faire leur éducation en France. L'habitant, le "vieil habitant" comme on disait autrefois en Guadeloupe, est devenu certes créole mais il est le plus souvent peu lettré. Souvenez-vous, d'ailleurs, de l'étonnement du Suisse Girod de Chartrands qui, visitant Saint-Domingue au 18ème siècle, lorsqu'il constate que la langue principale des Blancs est le créole et cela même chez les jeunes filles en fleur au teint de lys. Car les Blancs ne deviennent pas seulement créoles, ils deviennent créolophones et seule une petite minorité peut se targuer de maîtriser correctement la langue française. On en a la preuve encore aujourd'hui: dans les années 70, une chercheuse canadienne, Kovats-Beaudoux, note que de toutes les couches sociales martiniquaises, la couche békée est la seule qui autorise ses enfants à s'exprimer librement en créole à table; et aujourd'hui, à l'approche de l'an 2.000, les Békés sont les derniers Martiniquais à parler le français avec un fort accent créole.

Les lettrés békés des 18ème et 19ème siècles ont donc continué aux isles de la Pléiade, le Parnasse, le Romantisme et le Symbolisme, avec d'une part, le talent en moins et d'autre part, le temps de retard imputable à la longueur des voyages de cette époque. C'est dire qu'il n'est guère possible de qualifier leurs textes de début de la littérature antillaise ou de prémisses de celle-ci, même s'il n'est pas question pour nous, comme l'ont fait les auteurs du Manifeste *Légitime Défense* en 1932, puis le mouvement de la Négritude, de les jeter aux oubliettes. Paradoxalement, les seuls écrits békés qui gardent un véritable intérêt pour nous aujourd'hui, sont les quelques textes qu'ils ont produit en créole. De ces textes, il n'est nulle part question dans les anthologies de littérature antillaise, ou alors de manière fort marginale, c'est pourquoi il est temps de leur redonner leur juste valeur. Ainsi *Lisette quitté la plaine*, chanson et poème d'amour attribué à Duvivier de la Mahautière et rédigé entre 1750 et 1760, texte qui fit le tour de la Caraïbe, nous semble posséder un énorme intérêt pour la compréhension de notre

littérature et de notre culture en général. Les textes de cette première période reflètent un refus d'assumer la co-paternité du créole, mais aussi révèlent une réalité qu'on a trop souvent tendance à ignorer, à savoir que dès le départ le créole sera graphié, et cela jusqu'à aujourd'hui, par des gens qui ont d'abord été alphabétisés, éduqués et littérisés en langue française. J'ai certes écrit cinq livres en créole mais personne ne m'a appris à le faire. Cette réalité-là a des conséquences considérables sur la pratique littéraire des auteurs créolophones et plus banalement de la plupart des scripteurs de cette langue. Peut-être qu'en Haïti est-on en train de voir émerger des scripteurs qui ont dès le départ été alphabétisés et littérisés en créole. Ceux-là seront, à mon avis, les vrais scripteurs et écrivains créolophones.

Poursuivons notre périodisation de l'écrit en créole avec une date pour moi fétiche, celle de 1885, qui annonce ce que j'appelle la pré-littérature créolophone et qui va jusqu'à la fin des années 60 du XX siècle. Pourquoi 1885? parce que c'est la toute première fois que s'écrit un roman en créole, en tout cas un texte qui s'annonce comme tel; c'est la première fois qu'un homme de couleur publie un texte en créole à vocation littéraire (si l'on admet que l'auteur d'*Atipa* qui signe du pseudonyme d'Alfred Parépou, est un bourgeois mulâtre guyanais); c'est enfin la première fois qu'on a affaire à une revendication pro-créole, qu'un auteur créolophone revendique le créole comme étant non seulement sa langue mais aussi une vraie langue. *Atipa* est un texte remarquable de 227 pages et douze chapitres dans l'édition originale qui a connu un destin étrange puisqu'il a disparu du paysage littéraire guyanais pendant près d'un siècle avant d'être réédité grâce à l'UNESCO dans les années 80. D'aucuns ont rejeté ce texte au motif qu'il ne serait pas un roman et de fait, l'oeuvre de Parépou n'a guère de rapport avec ses contemporains de l'Hexagone. Ce texte est en voie de réévaluation; nous avons tendance à le juger non plus à l'aune du roman européen mais par rapport au caractère oral du créole en 1885 et au fait que Parépou a tenté d'inventer une forme, un genre qui puisse cadrer avec la-dite oralité. *Atipa* est, en effet, constitué de douze dialogues entre le héros qui donne son nom au titre du livre et des personnages qu'il rencontre dans des bars de la Cayenne. Avec chacun d'eux, il aborde un thème particulier: le créole, la religion, la politique etc., portant des jugements relativement sévères sur le système colonial français. En bref, tout au long de ce texte se lit une farouche revendication de la créolité linguistique et de la guyanité politique qui étonne pour l'époque et dont on retrouvera beaucoup plus tard certains accents de la Négritude, de l'Antillanité et de la Créolité. Le malheur d'*Atipa*, c'est qu'il a vu le jour dans une zone relativement marginale à l'époque du monde créole, la Guyane, et surtout qu'il n'a pas été diffusé sur le moment. Imaginons un instant qu'il ait vu le jour à Saint-Pierre de la Martinique, nul doute que le destin de l'écrit créole en eut été durablement changé!

#### IV. L'exception haïtienne

Je me trouve à nouveau obligé de faire une parenthèse pour évoquer ce que j'appelle l'exception haïtienne et ce fait extraordinaire qu'au cours de tout le 19ème siècle, il ne s'est

publié aucun grand texte littéraire en créole dans un pays qui a arraché son indépendance par les armes le premier janvier 1804, qui a changé son nom de Saint-Domingue en Haïti et qui a arraché la couleur blanche de drapeau tricolore français pour se doter de son propre drapeau. Il eut été logique que dans le même élan, le créole fut proclamé langue officielle en lieu et place du français, ou à tout le moins qu'il bénéficiât de quelque promotion, une fois les bases de l'État haïtien établies. Il n'en a rien été hélas! Maximilien Laroche aime évoquer Boisrond-Tonnerre, secrétaire francophone du libérateur Dessalines, qui tout de suite après que le premier eut fait son tout premier discours pour annoncer l'indépendance du pays, vit le second le traduire aussitôt en français. Fait étrange, incongru puisque presque personne parmi ceux qui écoutaient Dessalines ce jour-là ne comprenait le français. Il y a, vous vous en doutez, des raisons plus importantes au maintien du français comme langue officielle du nouvel état et notamment le fait que premier état nègre du monde moderne, Haïti devait démontrer aux puissances occidentales hostiles qu'il était un pays civilisé, utilisant une langue civilisée. Si le créole avait été promu langue officielle en 1804 ou même plus tard, il y a gros à parier que cela aurait contribué à renforcer l'enfermement dans lequel a vécu dès le départ la nouvelle république. Donc pendant tout le 19<sup>ème</sup> siècle, Haïti n'a pratiquement rien publié en créole, hormis un poème plutôt mièvre intitulé *Choucounne* vers 1880, par Oswald Durand, qui se présente comme une resucée de *Lisette quitté la plaine*. La pauvreté d'Haïti n'a rien à voir avec cette absence de texte car pendant longtemps, ce pays a été celui où se publiait, proportionnellement, le plus grand nombre de livres par tête d'habitants comme le fait remarquer Ulrich Fleischman. Le 19<sup>ème</sup> siècle haïtien est riche de romanciers, d'historiens, d'essayistes en langue française.

Le roman en créole *Atipa* ouvre donc l'ère de ce que j'appelle la pré-littérature créole. En effet, dès le début du XX<sup>ème</sup> siècle, l'intérêt pour le créole grandit et ainsi en Guadeloupe est créée l'ACRA (Académie Créole Antillaise) avec des gens comme Rémy Nainsouta, Bettino Lara ou Gilbert de Chambertrand qui publieront entre les années 30 et 50-60. Ce terme d'Académie est remarquable à tous égards même si on s'est quelquefois gaussé de ces "acradémiciens," l'"Akra" étant en créole des petites Antilles, une sorte de marinade à la morue. Il dénote chez la petite bourgeoisie guadeloupéenne un sentiment régionaliste nettement plus prononcé que sa consœur martiniquaise et c'est le moment où s'élabore le discours "La Guadeloupe — notre petite patrie / La France — notre grande patrie". L'ACRA va faire des travaux lexicographiques, va éditer des recueils de proverbes; certains de ces membres publieront des poèmes, des contes et des nouvelles en créole. Sous-jacente à toute cette activité est sans doute l'idée d'académiser le créole, c'est-à-dire de lui donner une légitimité et une dignité au sein de la société guadeloupéenne. Mais l'ACRA n'est pas allée au bout de son projet et s'est malheureusement confinée dans une posture félibréenne. Le Félibrige est ce mouvement régional-folklorique de revalorisation de la langue provençale entrepris, entre autres par Frédéric Mistral au 19<sup>ème</sup> siècle. Il s'agit là d'une perspective muséographique qui considère la langue locale non comme un outil de la vie quotidienne, un

instrument de la modernité mais, au contraire, comme une sorte de patrimoine nostalgique auquel on se réfère et que l'on fête une fois l'an. Toutefois l'ACRA ne peut être totalement ramenée au Félibrige provençal dans la mesure où au moment où Mistral commence son combat, le provençal, ou plus exactement l'occitan, n'est guère plus parlé que par les couches prolétaires des grandes villes du sud de la France et en sera vite chassé pour ne plus survivre que dans les campagnes isolées, tandis que, dans cette première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle où évolue l'ACRA, le créole est encore la langue première de l'immense majorité des Guadeloupéens. C'est pourquoi, à mon sens, il convient là aussi de réévaluer le travail de l'ACRA, de le remettre en perspective et de tirer tout le profit que nous pouvons. De toutes façons, nous n'avons pas les moyens de faire de tri, de sélection trop sévère quand il s'agit de l'écrit créolophone car les textes disponibles ne sont pas encore suffisamment abondants. Engrangeons plutôt pour l'instant! Nos arrières-petits enfants feront le tri en l'an 2.050 si le créole existe encore à cette date-là.

En Martinique, à peu près à la même époque, celle de la pré-littérature créole, on peut retenir les noms de trois auteurs d'importance: Gilbert Gratiant, Marie-Thérèse Lung-Fou et Georges Mauvois. Gratiant va continuer la tradition de la fable créole après le Martiniquais François Marbot, le Guadeloupéen Paul Baudot et l'Haïtien Georges Sylvain en 1901. Il est toutefois le premier à ne pas faire référence au modèle des fables de La Fontaine et son livre principal *Fab Compè Zicaque*, publié en 1958 révèle chez lui une volonté de créer un style de fable proprement créole. Marie-Thérèse Lung-Fou, elle, publiera des saynètes et des contes tandis que Georges Mauvois se lancera dans le théâtre grâce à une pièce retentissante, *Agenor Cacoul*, publiée en 1962. Ce texte est le premier où l'on voit une mise en scène de la diglossie, *une textualisation de la diglossie* comme dit Henri Boyer, puisque les deux langues y sont conjointement utilisées dans les situations où elles sont normalement utilisées dans la vie réelle. Cela a pour effet de spectaculariser le conflit sociolinguistique entre le français et le créole à la Martinique, d'exhiber la véritable violence symbolique infligée au créole.

Et nombreux furent les chansons et les poèmes en créole, aujourd'hui perdus! A mon sens, le seul fait d'écrire en créole même si le Béké ne considère pas ce dernier comme une langue mais comme un patois, fait exister, même marginal, même dénué de talent, même totalement dépendante au plan stylistique de la poésie française, fait donc exister un écrit créole. Né en à peine cinquante années entre 1625 et 1670-80, "conditions éruptives de naissance," dit joliment le linguiste allemand Ralph Ludwig, le créole génère moins d'un siècle plus tard des écrits à vocation littéraire. Alors, on peut bien sûr affirmer l'oralité fondamentale du créole mais il est grand temps d'insister sur ce fait méconnu que cette langue s'est écrite très tôt et, qu'à travers l'archipel antillais et la Guyane, il ne se passe pas une seule décennie sans que l'on ne relève ici et là, un poème, un recueil de fable, une pièce de théâtre, voire un roman en créole. Et mêmes des textes juridiques puisque Napoléon a fait rédiger plus d'une quarantaine de proclamations en créole au début du 19<sup>ème</sup> siècle, déclarations signées de son nom et de son titre de Premier Consul. Les textes les plus remarquables de cette première période, que je



qualifierais de *proto-littérature créolophone* et qui va de 1750 à 1885, textes rédigés tous par des Blancs créoles ou assimilés, sont des transpositions ou des traductions des fables de La Fontaine. François Marbot pour la Martinique publie, en 1844, *Les Bambous, Fables de La Fontaine travesties en patois créole par un vieux commandeur*, qui connaîtront un succès considérable puisqu'ils sont l'un des rares textes littéraires des Petites Antilles à être régulièrement réédité. Pour donner un élément de comparaison, le magnifique roman du Martiniquais Raphaël Tardon, *La Caldeira*, publié en 1949, et qui évoque l'éruption de la Montagne Pelée qui détruisit Saint-Pierre et ses 30.000 habitants, est actuellement introuvable dans les librairies de chez nous. Cet écrit béké et créole permet de faire deux remarques. Tous considèrent le créole la langue des Nègres et non point comme la leur, au mépris de la vérité historique et linguistique. Dans *Lisette*, de la Mahautière fait de son narrateur un coupeur de canne qui se lamente sur la fuite de sa dulcinée; chez Marbot, un siècle plus tard, le narrateur est un vieux commandeur, c'est-à-dire un mulâtre ou un nègre, en aucun cas un Blanc.

Je suis obligé de faire une parenthèse pour rappeler quelques éléments sur la genèse de la langue créole. Je n'évoquerai pas les différentes théories qui s'affrontent en la matière et me contenterai d'évoquer celle qui au GEREC, dans le Mouvement de la Créolité, etc... a mon assentiment. Nous considérons que le créole est né dans les plantations antillaises au cours des cinquante premières années de la colonisation du contact des Caraïbes, des Blancs originaires des provinces du Nord-Ouest de la France et des Africains de la côte ouest de l'Afrique. Les Français, contrairement aux Anglais, aux Espagnols et aux Portugais, n'étaient pas en mesure à cette époque-là, le 17ème siècle, d'imposer à leurs esclaves une langue uniformisée, standardisée, et d'ailleurs, même s'il n'y avait pas eu d'esclavage, le français insulaire aurait de toutes façons dérivé notablement de sa souche européenne. L'exemple du français canadien est tout à fait éclairant à cet égard. Selon nous donc, le créole a été au début la création commune des Blancs et des Nègres, même si le poids linguistique des premiers a dû être plus lourd puisqu'ils étaient les dominants. Le créole, au début, n'est pas une langue nègre, c'est une langue à la fois blanche et nègre et ce n'est que lorsqu'arriveront aux îles des cargaisons massives d'Africains, à l'extrême fin du 17ème siècle, qu'on assistera à une plus grande négrification de celui-ci. Mais les bases de la langue étaient déjà constituées à ce moment-là et ce nouvel apport africain ne sera visible qu'au plan cognitif, au plan de la sémantaxe selon l'expression de Gabriel Manessy. Dès lors, à un créole commun aux Blancs et aux Nègres se substitueront, à partir du 18ème, diverses variétés allant du créole francisé des Békés au créole bossale des Nègres de houe en passant par le créole moyen des Nègres de maison et des mulâtres. En conclusion, le créole a été dès le départ, fut-il francisé, la langue des Blancs, et surtout n'a jamais cessé de l'être jusqu'à aujourd'hui, si bien que le fait pour les littérateurs créolophones de référer le créole au seul Nègre renvoie à un discours idéologique, à un refus de partager la même langue que leurs esclaves et non à une quelconque réalité anthropo-historico-linguistique. Ils viennent même à lui dénier toute validité.

Pour notre part, nous adhérons à la formulation qu'en donne Jean Bernabé dans *Fondal-*

*Natal*, en 1983, laquelle va beaucoup plus loin que celle qui est généralement admise à savoir la répartition dans des sphères de communication particulières de chacune des deux langues, le français étant réservé aux sphères nobles, le créole aux sphères triviales. Bernabé identifie, en effet, quatre pôles, qui vont du créole basilectal au créole francisé d'une part et du français créolisé au français standard de l'autre, ce qui fait qu'il existe ainsi un double continuum linguistique dans notre écosystème linguistique, continuum à l'intérieur desquels chaque locuteur va pouvoir évoluer tout en ayant une place qui lui est propre par rapport à son statut social. Ceci c'est pour la diglossie tout court, celle qui fonctionne à l'oral. Quand on passe aux textes écrits, comment cela fonctionne-t-il? Quels sont les mécanismes de la diglossie littéraire? J'avais déjà noté plus haut que la plupart des scripteurs du créole avaient d'abord été alphabétisés et éduqués en français; eh bien cela signifiera que le type de créole qu'ils seront amenés à produire sera travaillé en profondeur par la langue française, notamment au plan qui, littérairement est le plus important, celui de la *rhétorique*. A l'inverse, le français que produisent nos auteurs francophones est lui aussi puissamment agi par le créole, puisque même dans les cas où ce dernier n'est plus leur langue maternelle, il demeure leur langue *matricielle*, selon une distinction éclairante due à Jean Bernabé, c'est-à-dire la langue de leurs fantasmes, de leurs désirs, de leur inconscient. Et Dieu sait combien l'activité littéraire a à voir avec tout cela! Même un Aimé Césaire, fondateur du mouvement de la Négritude, en qui André Breton voyait un Noir qui manie le français mieux qu'aucun Blanc ne peut le faire, ne saurait échapper à l'emprise de la diglossie littéraire. En effet, le français hyper-académique qu'il produit en surface, est habité en profondeur par le créole comme l'a montré une étude d'Annie Dyck et, d'autre part, le seul choix par Césaire d'un français aussi hautain manifeste chez lui une volonté d'échapper à cette langue de compromission entre le Nègre et le Blanc que c'est le créole, pour tenter d'atteindre, fantasmatiquement, par le biais d'un français hyper-académique, le niveau de la langue africaine perdue.

Mon propos n'étant pas le versant francophone de notre littérature mais bien le versant créolophone, je n'insisterai pas davantage et referme là la parenthèse sur la diglossie littéraire. J'en reviens donc à ma périodisation de l'écrit créolophone pour distinguer maintenant une troisième étape que j'appellerai celle de la *littérature créolophone* et qui commence à partir des années 70, symboliquement avec le recueil de poèmes *Grand Parad Ti Kou Baton* du Guadeloupéen Sony Rupaire publié en 1971. Pourquoi en arrive-t-on, selon moi, après l'étape de la proto-littérature, puis de la pré-littérature, à celle de la littérature proprement dite? Qu'est-ce qui fonde une telle assertion? Deux éléments principaux. D'abord un élément externe: l'apparition, à partir des années 70, d'un véritable *champ littéraire* antillo-guyanais au sens où l'entend Pierre Bourdieu. Il y a désormais des critiques littéraires chez nous, quelques maisons d'édition, un lectorat relativement conséquent, des Prix littéraires sont décernés, il y a des émissions littéraires à la radio et à la télévision etc... Bref une véritable vie littéraire qui profite d'abord au versant francophone de notre littérature et qui peu à peu touchera le versant créolophone. Avant 70, il n'y avait ni lectorat ni critique littéraire dans nos

pays et, par exemple, Césaire ou Glissant n'étaient lus que par une infime poignée de gens. Aujourd'hui, un auteur édité localement comme Tony Delsham parvient à vendre 4 à 5.000 exemplaires par livre sur une année dans un pays de moins de 400.000 habitants comme la Martinique, chose qui est, proportionnellement parlant, considérable. D'autre part, le créole bénéficiera, en plus de l'apparition de ce champ littéraire, de l'élan que prendra à cet époque le mouvement nationaliste dans nos pays. Il sera vu comme la langue symbole de la résistance de nos ancêtres esclaves et, en Guadeloupe notamment, grâce à l'UPLG, il sera écrit sur les murs ou les affiches, utilisé dans les réunions syndicales ou les interviews etc...

Le deuxième élément qui comporte l'idée qu'une littérature en créole est en train de naître, c'est que désormais, les auteurs se posent la question du comment écrire en créole. *Ils cherchent une esthétique créole, une stylistique adaptée aux potentialités de la langue créole.* Pour ce faire, ils vont se détourner des modèles français, des poèmes ronsardiens comme ceux de Duvivier de la Mahautière, Oswald Durand ou Cé Yvancoc, des fables de La Fontaine, des saynètes adaptées de Marivaux, pour se tourner vers *l'oraliture créole*, ses contes, ses devinettes, ses proverbes etc... Cette rupture avec les modèles littéraires français affecte aussi le versant francophone de notre littérature, chez un Edouard Glissant notamment, en ces années 70, lequel part à la recherche de ce qu'il appelle la *poétique du créole* mais l'effet est bien entendu plus spectaculaire chez nos auteurs créolophones. Un poète comme le Guadeloupéen Hector Poulet bâtit ses textes sur le modèles des berceuses créoles et des "titim," c'est-à-dire des devinettes. Un romancier comme l'Haïtien Frankétienne (qui publie le tout premier roman écrit en haïtien, *Dézaï*, en 1975) cherche une structure romanesque, appelée par lui "spirالية," qui est en accord avec le dire populaire, paysan, voire vaudouisant. Bref, on ne se contente plus de graphier le créole mais on cherche à l'écrire, à trouver une écriture spécifiquement créole et un poète comme le Martiniquais Monchoachi est salué par Claude Roy dans la NRF comme étant l'un des plus grands poètes actuels.

Il aurait fallu faire une nouvelle parenthèse et parler de la question de la graphie étymologique et graphie phonologique qui a commencé en 1945 en Haïti lorsque des pasteurs protestants, traduisant la Bible en créole, inventèrent un système graphique en rupture totale avec celui du français qui était traditionnellement utilisé. Tant en Haïti qu'aux Antilles-Guyane, la lutte entre les deux graphies fut féroce puisqu'il ne s'agit pas d'une question de symbolique. Langue différente du français, le créole se doit d'avoir sa graphie propre, argumentent les défenseurs de la graphie phonologique. Je dirai que la bataille a été gagnée par le système phonologique au milieu des années 80 lorsqu'en Haïti, sous Baby Doc, on a tenté de créoliser le système scolaire et qu'une graphie officielle a été élaborée et lorsqu'aux Petites-Antilles et en Guyane, le système du GEREC, celui de Jean Bernabé, a fini par s'imposer dans le grand public, grâce à des journaux en créole comme *Grif An Tè* et aux cours de créole qui étaient dispensés à l'Université. Aujourd'hui, il n'y a pratiquement plus aucun livre qui utilise la graphie étymologique et le GEREC sert de Consultant en matière de graphie créole: les musiciens font appel à nous pour graphier les textes de leurs chansons, les publicitaires ou les

partis politiques également. Désormais, le débat se concentre sur des points de détail, comme par exemple est-ce qu'il faut écrire "in" en ou in mais la question est désormais définitivement tranchée.

Il m'aurait fallu parler également de tout l'important travail de réactivation lexicographique opéré par les auteurs créolophones. Revenant aux sources du créole, ces derniers refont vivre, remettent en circulation tout un lexique en voie de disparition, lui donnant un nouvel élan, une nouvelle dignité. Il m'aurait fallu parler de l'important travail de néologie lexicale de certains, de créations de mots nouveaux afin d'exprimer les nouvelles réalités auxquelles est confronté le créole, langue de plantation brutalement confrontée à la télévision et à l'ordinateur. Bref, les auteurs créolophones sont en voie de construire, de forger *une langue créole écrite* qui pourra assumer non seulement nos besoins d'écriture littéraire mais aussi et surtout notre quotidien scriptural. Car c'est là que se joue le vrai combat. A se contenter de publier des plaquettes de poésie, on risque de finir comme des félibres. Il faut donc que le créole investisse la signalétique urbaine comme en Catalogne espagnole, les enseignes commerciales, la publicité, les graffitis politiques sur les murs, la correspondance privée et publique etc... Pour y parvenir, on ne peut pas se contenter du créole quotidien, ce n'est pas possible. Il faut construire une langue créole écrite et les écrivains sont les premiers maçons et les premiers forgerons de celle-ci.

Pour terminer ce trop rapide panorama de l'écrit créolophone sur presque 3 siècles, je ne voudrais pas donner l'impression d'un triomphalisme béat et vous faire croire que tout est gagné, que le créole va s'imposer durablement et échapper aux menaces qui pèsent sur lui. Sans doute la situation est-elle plus encourageante en Haïti mais aux Petites Antilles et en Guyane, on assiste à un lent mais inexorable remplacement du créole par le français dans les nouvelles générations à cause de la scolarisation massive et de la puissance des mass-medias de chez nous presque tous francophones. Ce phénomène, appelé *décréolisation*, menace la langue créole de l'intérieur et est un véritable cancer qui le ronge tandis qu'en apparence, il donne l'air de se bien porter. La proximité lexicale du créole et du français fait que la pénétration de cette dernière se fait insidieuse, presque invisible et que certains, croyant sincèrement s'exprimer en créole, sont en train en fait de parler une sorte de français. A la limite, si cela continue, seule l'intention de parler créole comptera, peu importe la qualité de ce dernier. Le créole est donc en danger de mort dans les Petites Antilles et en Guyane et seul un sursaut régénérateur peut le sauver. Ce sursaut ne peut venir que des intellectuels et de l'institution scolaire. C'est pourquoi la production littéraire en créole s'amplifie d'année en année et qu'à l'Université, nous disposons depuis deux ans d'une Licence et d'une maîtrise de Langues et Cultures Créoles. Déjà dans certains collèges et lycées, le créole est étudié comme matière optionnelle. Tout cela est encore bien insuffisant mais c'est le minimum que l'on puisse faire, si nous ne voulons pas subir le sort d'autres îles, telles que Trinidad ou Grenade, où le créole a disparu quasiment en une génération.